



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Rennes, le 17 octobre 2011

Bureau des Installations Classées

Affaire suivie par Jean-Claude Lemercier

☎ 02 99 02 13 87

☒ 02 99 02 13 29

jean-claude.lemercier@ille-et-vilaine.gouv.fr

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

SARP Ouest – SAINT-ARMEL

Réunion du 14 octobre 2011

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

M. Jean CHEVALIER, directeur de la réglementation et des libertés publiques à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, a présidé, le 14 octobre 2011, la réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de la SARP Ouest à SAINT-ARMEL.

Etaient présents :

Collège des collectivités territoriales :

- M. René SAVARY, conseiller municipal à SAINT-ARMEL,
- M. Louis HUBERT, conseiller général

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains :

- M. Paul PEGEAUD, Association Eau et Rivières de Bretagne

Collège de l'exploitant :

- M. Frédéric LE BOUGUENEC, Directeur technique régional de SARP Ouest,
- M. Franck PREVILLE, Directeur de l'agence SARP Ouest de Saint-Armel

Collège des administrations publiques :

- M. André APPRIOU, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Philippe GARREAU, représentant le directeur général de l'Agence régionale de santé.

Participaient également à la réunion :

- Mme Michèle ROBIC, chef du bureau des installations classées à la préfecture
- M. Jean-Claude LEMERCIER, bureau des installations classées à la préfecture.

La composition de la commission a été modifiée par arrêté préfectoral du 14 septembre 2011. Cet arrêté a été adressé à tous les membres.

M. CHEVALIER ouvre la séance et demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la précédente réunion, qui a eu lieu le 28 septembre 2010.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2010 est adopté.

I – Présentation du bilan d'activité 2010

M. PREVILLE présente le bilan. L'activité du centre de transit a peu évolué au cours de l'année 2010, les volumes de déchets transitant sur le site sont à peu près stables sans fortes variations. A signaler cependant, l'essor des déchets « amiante » et l'arrêt des déchets « garage ».

Comme suite à la demande exprimée l'an dernier par M. APPRIOU, M. PREVILLE communique un nouveau tableau où les volumes de déchets collectés sont désormais exprimés en tonne et en m3.

M. APPRIOU demande si le site de la société Européenne de Services situé également à St Armel et appartenant désormais à la Sarp Ouest, est toujours en activité.

M. LE BOUGUENEC indique que le transfert sur le site de la Sarp Ouest s'est effectué en 2011, le volume de déchets hydrocarburés est de 250 tonnes, il n'y a pas d'évolution majeure. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de transfert de cuves, les installations existantes étant actuellement utilisées, à savoir : une cuve pour les graisses et une autre pour les déchets hydrocarburés.

M. APPRIOU fait remarquer que cela impose une modification de l'arrêté d'autorisation pour les rubriques 2716 et 2718 de la nomenclature des installations classées.

M. PEGEAUD demande si les cuves se trouvant sur le site de la société Européenne de Services sont toujours en place.

M. LE BOUGUENEC répond par l'affirmative, elles ont été dégazées dans l'attente d'une nouvelle affectation ou d'une destruction.

M. PREVILLE indique que la piste privilégiée est d'éviter de faire transiter ces déchets par St Armel. Il ajoute que des analyses complémentaires sont programmées.

M. APPRIOU signale que les analyses déjà effectuées ont fait apparaître une non-conformité au niveau du taux d'hydrocarbures sur le réseau d'eaux usées.

M. PREVILLE confirme la défaillance du système mais indique que l'inspection télévisée a détecté l'origine de cette défaillance qui a été réparée par le fournisseur. Il ajoute que les contrôles visuels effectués régulièrement depuis la réparation n'ont rien révélé d'anormal.

II – Questions diverses

M. CHEVALIER demande si un exercice incendie a pu être réalisé au cours de l'année 2011.

M. PREVILLET répond par la négative, il précise cependant qu'il a pris contact avec le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours deux fois en 2011 mais que l'exercice n'a pas pu encore se faire. Il ajoute qu'un nouveau contact va être pris pour déterminer avec précision la date du prochain exercice.

Mme ROBIC constate néanmoins qu'aucun exercice incendie n'a eu lieu depuis 2008.

M. APPRIOU souhaite savoir si les alarmes de niveau des rétentions ont été contrôlées en 2011.

M. PREVILLET répond que non mais que ce sera fait prochainement.

Pour faire suite à la dernière visite d'inspection du site, M. APPRIOU demande où en est la convention de déversement des rejets à passer avec le BO.CO.SA.VE, syndicat intercommunal en charge de l'exploitation de la station d'épuration.

M. PREVILLET répond qu'elle est en cours de finalisation et qu'un rendez-vous doit être fixé pour procéder à sa conclusion.

S'agissant de la mise en œuvre d'un double échantillonnage des déchets réceptionnés sur le site, M. APPRIOU aimerait savoir ce qu'il en est.

M. PREVILLET précise qu'il a débuté pour tout lot d'huile usagée supérieure à 150 litres et qu'il sera progressivement mis en œuvre pour les autres déchets.

M. APPRIOU demande si une convention entre la société Sarp Ouest et la commune de St Armel est en cours d'élaboration pour définir les responsabilités incombant, en cas d'accident, aux deux parties.

M. PREVILLET indique qu'un courrier, à ce jour sans réponse, a été adressé à la mairie le 20 janvier 2010.

M. SAVARY en prend note et fait savoir qu'il va s'occuper de cette question.

M. CHEVALIER fait remarquer les résultats insuffisants concernant la qualité des eaux résiduaires.

M. APPRIOU précise qu'il semble y avoir un problème sur le déboureur-déshuileur.

M. PEGEAUD demande si les rejets se font bien dans la station d'épuration de St Erblon.

M. LE BOUGUENEC répond que les volumes sont très faibles, de 1 à 2 m³ par jour et que dans les eaux résiduaires ne sont rejetées que les eaux de décantation.

M. GARREAU souhaite savoir s'il existe des problèmes avec le voisinage.

M. PREVILLET répond que non.

M. APPRIOU précise que jusqu'à présent il n'y a pas eu de plainte mais qu'il existe un problème de vols de carburant sur le site.

M. PREVILLET signale que les vols, 200 à 300 litres de carburant, ont lieu environ une fois par mois. Le contrat de surveillance avec le prestataire actuel se termine fin 2012, il ne sera pas renouvelé. Un nouveau contrat sera établi avec un nouveau prestataire, il inclura une surveillance par caméra 24 h sur 24 avec enregistrement permanent et contact avec les forces de l'ordre en cas d'effraction.

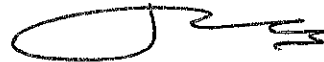
M. APPRIOU souhaite faire le point sur les économies d'eau réalisées par le camion recycleur.

M. LE BOUGUENEC indique que cette machine permet de n'utiliser qu'un seul plein d'eau (trois auparavant), au cours d'une journée de travail sur un chantier. L'investissement est de l'ordre de 330 000 euros amortissables sur huit ans pour une durée de vie de douze ans.

M. PREVILLE ajoute qu'il est préférable d'utiliser de l'eau non potable car il est aberrant de procéder au nettoyage de réseaux d'eau usée avec de l'eau potable.

En l'absence d'autres questions ou observations, M. CHEVALIER remercie les participants et lève la séance à 10h30.

Le Président,



Jean CHEVALIER